

de la grâce, ce Verbe Incarné qui est devenu son bien et sa possession : *Qui pro nobis natus tuit esse tuus ?*

## II. — Marie, coopératrice des grâces de l'Eucharistie.

1. C'est une doctrine aujourd'hui reçue et enseignée par tous que Marie est la *corédemptrice* du genre humain, ainsi que l'appellent fréquemment les saints Pères dans leurs écrits.

“ Bien qu'elle ne nous ait pas proprement rachetés, dit Suarez, et qu'elle ne nous ait rien mérité en justice, cependant elle a été la co-rédemptrice du genre humain par sa coopération singulière à notre salut : en effet, Marie a donné au Sauveur, de sa propre substance, l'humanité sainte qui a été le prix de notre rachat ; elle l'a offert pour notre salut, elle a demandé, désiré et procuré par ses instances, notre rédemption. ”

Or, la rédemption se continue par l'Eucharistie, c'est par ce Mystère que les fruits de la Passion nous sont appliqués, Dieu continue d'y être glorifié, et l'homme d'y être sauvé par l'humanité sainte de Jésus-Christ.

Mais sans Marie, pas d'Eucharistie ! Sans elle, Jésus n'aurait pas cette chair qui nous avait perdus et qui devait nous racheter, car, dit Suarez, pour que le remède fut approprié à la maladie, il fallait que Jésus nous donnât sa Chair à manger et son Sang à boire.

Jésus-Christ ne peut donc faire tout cela au Sacrement que par la Chair qu'il tient de sa Mère, et ici encore, comme dans l'Incarnation et dans la Rédemption, il doit à Marie une partie très grande de l'œuvre immense qu'il continue d'accomplir ici-bas.

“ La volonté de Marie, toujours unie à celle de son divin Fils, contribue de sa part à toutes les donations qu'il nous fait de lui-même au saint autel. S'il est vrai que le Sauveur soit en chaque messe le ministre principal, la Ste Vierge a part à cette fonction du Souverain Sacerdoce, car elle agrée l'oblation que son Fils fait de lui-même : sa qualité de mère persévere, et elle nous le donne chaque jour à l'autel comme elle nous le donna autrefois à la Cène ou au Calvaire. Il n'y avait dans le sacrifice de la Croix qu'une volonté commune de Marie et de Jésus : à la Messe, le même sacrifice se renouvelant, la même volonté continue de l'offrir. ” (*Machault*).

2. De plus, Marie est la *dispensatrice* universelle des grâces de son divin Fils.

En Jésus-Christ est la plénitude de toute grâce comme dans le chef de l'Eglise ; en Marie est une plénitude proportionnée,